

La Mutuelle La Mayotte est une oeuvre sociale de la Mutuelle Nationale de la Presse du Livre et de la Communication.

Attachée aux valeurs de mutualisme, d'humanisme de laïcité et de citoyenneté, notre volonté est d'inscrire nos actions dans le cadre des missions de service public.

La Mutuelle La Mayotte gère :

- deux ITEP (SEES - Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé / SESSAD - Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)
- un Hôpital de jour
- un IME
- un ITEP en partenariat avec l'Oratoire

Fondé en 2009, l'ITEP porte le nom de Robert-Commin, premier directeur d'école qui a fortement influencé le projet de la Mayotte dès son origine.

## 1 : Le dispositif itep

Le dispositif ITEP accueille des enfants et des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'ITEP est un établissement médico social, financé par l'assurance maladie.

Sa mission est d'accueillir des jeunes de 6 à 13 ans, et de proposer :

- des soins adaptés aux besoins de chaque jeune
- une scolarisation aménagée
- un parcours éducatif visant à l'autonomie et à l'épanouissement

La SEES accueille 59 enfants en internat et/ou semi-internat. Le SESSAD accueille 24 enfants, il a pour mission d'accompagner le maintien en milieu ordinaire, notamment en ce qui concerne la scolarisation et la vie sociale.

## 2 : Le Séjour de l'enfant

Le parcours de la personne accueillie :

1 : l'admission est prononcée par le directeur de l'ITEP et notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

2 : un contrat d'accompagnement finalise les modalités d'intervention de l'équipe et précise les engagements de la famille et de l'enfant.

3 : les différentes modalités d'accueil :

- en internat du lundi au vendredi au sein d'un groupe d'une douzaine d'enfants
- en internat modulé (2 à 3 soirs/semaine)
- en demi-pension
- en SESSAD

4 : chaque enfant bénéficie d'un projet personnalisé réévalué au moins une fois par an, coordonné par un référent et validé par la famille.

5 : la sortie se prépare en amont en tenant compte de l'avis de la famille et de l'évolution de l'enfant.

Un livret d'accueil détaillant les modalités du séjour est remis à la famille.

## 3 : Le lien avec les familles

Des réunions collectives sont organisées pour informer les parents de l'organisation de l'ITEP. Des réunions avec chaque famille sont proposées par les professionnels pour élaborer le projet de l'enfant et en faire des bilans réguliers. Les familles peuvent solliciter des rencontres avec les professionnels.

Le Conseil de la Vie Sociale permet aux familles d'être représentées pour évoquer l'évolution et les projets de la mutuelle.

Les parents sont conviés au moins une fois par an à un événement festif et collectif.

## 4 : L'Equipe interdisciplinaire

- Directeur,
- Psychiatre,
- Chefs de service,
- Enseignants,
- Éducateurs,
- Psychologues,
- Orthophonistes,
- Psychomotriciens,
- Assistant de service social,
- Secrétaires,
- Agents d'accompagnement chauffeurs,
- Maîtresses de maison/veilleurs de nuit,
- Médecin généraliste/infirmier.

## 5 : Nos Partenaires

L'ITEP est un élément d'un dispositif au service de l'usager. Un partenariat est donc possible et souhaitable selon les situations.

Les partenaires :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- les établissements médico sociaux et sanitaires
- l'Éducation Nationale au travers des enseignants référents et des établissements scolaires
- les secteurs de psychiatrie
- le secteur de l'insertion sociale et professionnelle
- le secteur associatif
- les services départementaux de protection de l'enfance



# L'Intervention de l'itep

## enfants de 6 à 13 ans

Dans les six mois qui suivent son admission, il est défini pour chaque enfant accueilli un projet individuel articulant les axes thérapeutique, éducatif, pédagogique.

A partir d'une évaluation globale de la situation de l'enfant, s'organisent :

- > les soins psychologiques :
  - suivi individuel/groupe thérapeutique
- > les rééducations spécialisées :
  - orthophonique
  - logico-mathématique
  - psychomotricité
- > les activités éducatives autour de la socialisation, de l'accès à l'autonomie, de l'accès à la culture et aux loisirs.
- > les activités pédagogiques :
  - scolarité au sein de l'établissement ou en école ordinaire pour l'internat et la demi-pension
  - scolarisation en milieu ordinaire pour le SESSAD
- > certains soins peuvent être effectués en libéral, au sein des services hospitaliers, ou des CMPP.

Le dispositif SESSAD/ITEP est ouvert :

- pour l'internat et le semi-internat, 207 jours par an, ce qui intègre une semaine d'ouverture pendant les vacances d'hiver et de printemps, ainsi qu'une partie des congés d'été.
- 210 jours pour le SESSAD.



## itep internat/semi-internat

165 rue de Paris - 95680 Montlignon  
tél. 01 34 27 15 40 - fax. 01 34 27 15 44  
itep@lamayotte.fr

horaires :

- du lundi au vendredi : 9h à 17h

accès :

- gare routière d'Ermont-Eaubonne  
Cars Roses - ligne n°38.01  
arrêt : La Briquetterie
- gare SNCF de Bouffémont-Moisselles  
Cars Roses - ligne n°38.02  
arrêt : La Picarde

## itep sessad

Place Jean-Baptiste Corot - 95380 Louvres  
tél. 01 34 72 46 74 - fax. 01 34 68 32 23  
sessadest@lamayotte.fr

horaires :

- du lundi au vendredi :  
9h à 12h30 - 13h30 à 17h
- des rendez-vous sont possibles le samedi

accès :

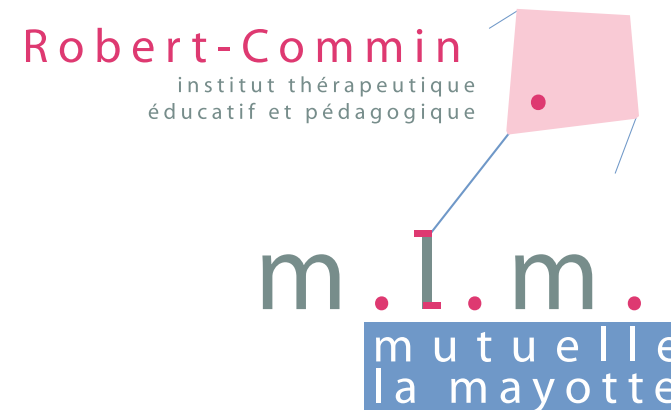
- RER D - gare de Louvres
- gare de Louvres : bus R6 - arrêt : Margeride
- N 104 puis sortie 98 (Senlis, Louvres, Gonesse) puis rejoindre la N17

contact ITEP Robert-Commin :  
tél. 01 34 27 15 40 / itep.commin@lamayotte.fr

Mutuelle La Mayotte

Directeur : F. DELACOURT

Secrétariat : 01 34 27 15 55 / mlm@lamayotte.fr



Robert-Commin

institut thérapeutique  
éducatif et pédagogique

www.ec-lamayotte-montlignon.ac-versailles.fr



mutuelle dédiée de la Mutuelle Nationale de la Presse, du livre et de la communication.